

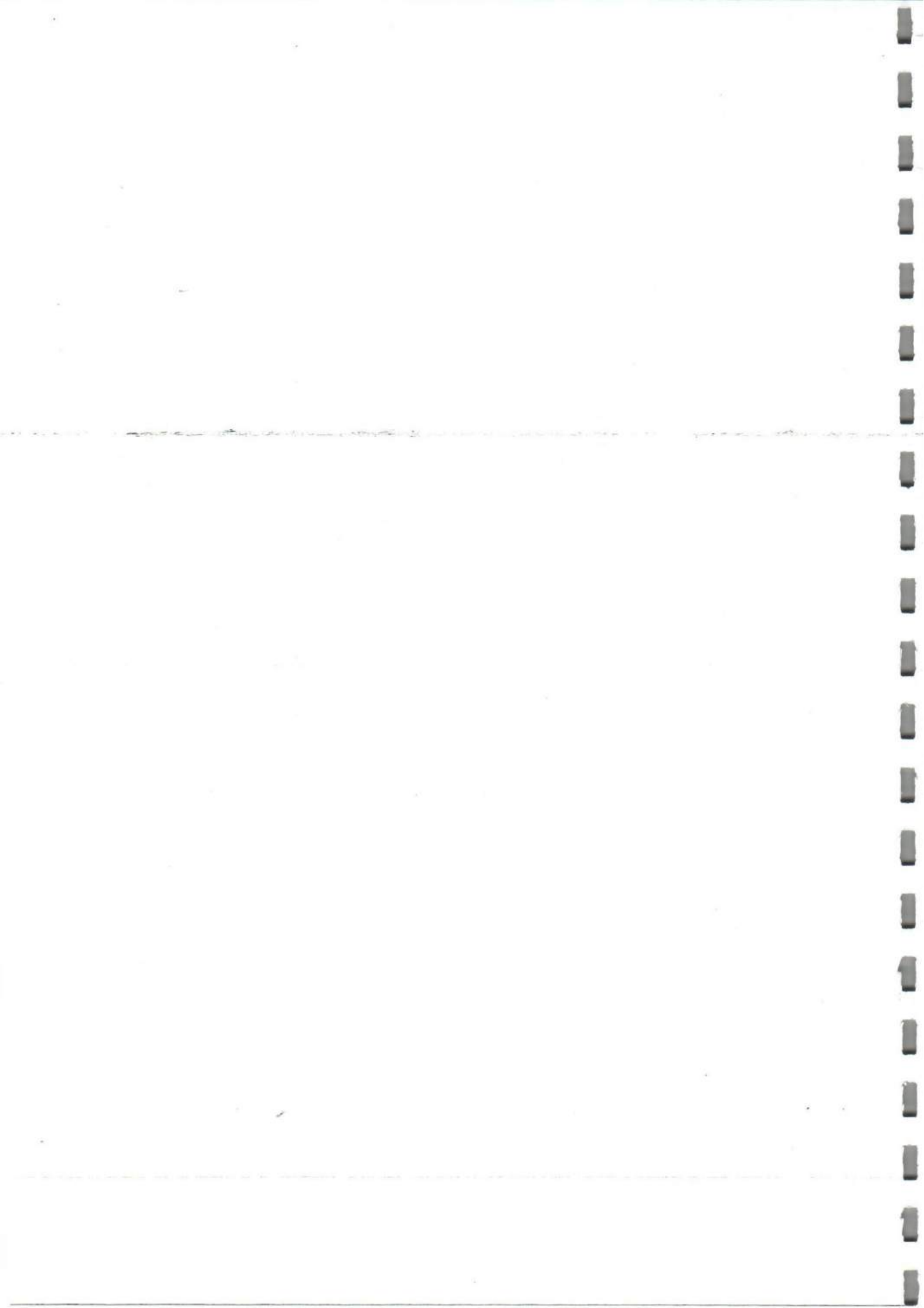
BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

**EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
FINANCEMENT SIGNE LE 11 OCTOBRE 2023 ENTRE LE
BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE DES PETITS PRODUCTEURS (RESI-2P)**

Octobre 2023



INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays sahélien, vulnérable aux changements climatiques et aux ressources naturelles limitées. Son économie et son développement reposent sur l'agriculture qui représente 20,4% du PIB en 2022 et emploie 63,2% (RGPH, 2019) de la population active. L'économie nationale a connu une nette amélioration entre 2016 et 2019 avec une croissance moyenne de 6,2% avant de se réduire à 2,5% en 2020, en raison de la persistance des attaques terroristes, et de la pandémie de la Covid-19. Après la récession observée en 2020, le pays a enregistré une forte reprise en 2021 avec une croissance de 6,5 %. D'après la Banque mondiale, ces bons résultats s'expliquent par le rebond des services (+11,7 %) et, entre autres, par la progression constante des exportations aurifères, l'or étant le premier produit d'exportation du pays.

Toutefois, la performance macroéconomique du Burkina Faso a eu une incidence limitée sur la pauvreté et les indicateurs de développement humain, surtout en milieu rural. Le pays est 144e sur 157 dans l'indice du capital humain établi par la Banque mondiale et 182e rang sur 189 pays dans l'Index de Développement Humain (PNUD, 2019). La pauvreté affecte 41% des ménages au Burkina Faso avec une plus forte prévalence en milieu rural où neuf pauvres sur dix y vivent.

Le Burkina Faso fait face à une crise multidimensionnelle qui a des effets préjudiciables sur tous les secteurs d'activités et les conditions de vie. Le facteur explicatif le plus déterminant de la situation actuelle de fragilité du pays est la crise sécuritaire et la propagation de la violence perpétrée par des groupes armés terroristes. Les conflits, la vulnérabilité chronique aux événements météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, les vents violents et les inondations, combinés aux effets du Covid-19, ont entraîné la détérioration de la sécurité alimentaire. De plus, depuis 2015, le pays est la cible d'attaques terroristes qui a provoqué des déplacements internes de population estimé à 2 062 534 à la date du 31 mars 2023 (SP/CONASUR). L'augmentation des déplacements de population, dont la majorité sont des agriculteurs et des éleveurs, marque une perturbation généralisée des moyens de subsistance et des marchés agricoles, entravant l'accès à la nourriture et augmentant la prévalence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle parmi les ménages vulnérables.

La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées internes (PDI) accentue la pression sur les ressources naturelles et le désœuvrement des populations, particulièrement des femmes et des jeunes. Elle a entraîné le dysfonctionnement de plusieurs marchés qui subissent une pression liée à l'accroissement de la demande notamment pour les produits céréaliers indispensables pour l'agro-industrie. De même, la flambée du prix des intrants chimiques et la dégradation des sols ne permettent plus une production répondant aux besoins immédiats et sur le long terme des populations. Exacerbée par les effets du changement climatique, cette situation augmente l'insécurité alimentaire et la précarité des conditions de vie des populations rurales, et appelle des actions conséquentes de renforcement de leur résilience.

En dépit de l'insécurité, les structures régaliennes assurent un fonctionnement régulier de l'administration publique au niveau central et, dans les régions, opèrent de façon prudentielle

dans les zones les plus exposées à l'insécurité. Principale référence des programmes de coopération et de développement, le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PASD 2023–2025) promeut une approche stratégique de stabilisation qui conjugue des actions de sécurité, d'urgence et de développement.

Dans ce contexte, le projet de renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P) se veut une contribution à la stabilisation, la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux petits producteurs pour renforcer leur résilience.

I. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif de développement du projet est de renforcer la résilience des petits exploitants pauvres, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées internes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus.

De façon spécifique, le projet vise à : (i) améliorer la productivité des filières ciblées ; (ii) faciliter l'accès au marché à travers le développement des infrastructures et des partenariats productifs avec les opérateurs de marché ; (iii) renforcer les capacités des acteurs dans les filières-cibles, incluant les connaissances en matière de pratiques nutritionnelles ; (iv) faciliter l'accès aux informations agro-climatiques, le suivi de la nappe phréatique et une meilleure sécurisation foncière.

II. JUSTIFICATION DU PROJET

Au Burkina Faso, l'agriculture occupe 63,3% de la population active (RGPH, 2019), fournit environ 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles et contribue pour 21,20% au PIB (IAP, 2022). Par ailleurs, le secteur fait face à des contraintes majeures comme la pression anthropique sur les ressources naturelles par des pratiques agricoles qui dégradent les sols, la biodiversité, les ressources en eau, des systèmes de production non durables et inadaptés, la surexploitation des ressources naturelles, le faible accès aux intrants et aux équipements de qualité, des conflits répétés entre agriculteurs et éleveurs en raison de la rareté des aires de pâturage et des ressources dans les couloirs de transhumance. Cette situation entraîne une faible productivité agricole, la détérioration de la situation alimentaire et de la résilience des petits producteurs. A cela s'ajoute la situation sécuritaire qui entrave l'activité des populations rurales et amenuisent les opportunités d'exploitation durable des ressources naturelles.

Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays (EHCVM, 2018).

C'est dans ce cadre que le Projet de Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P) a été conçu pour renforcer la résilience des petits exploitants, en particulier des

femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées internes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus.

La conception du projet s'inscrit dans la continuité de l'action du FIDA qui, depuis quatre décennies, accompagne le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en faveur des ruraux pauvres. Elle fait suite à l'achèvement du projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre-Nord et Est (Neer- Tamba 2014- 2023) qui a développé avec succès des investissements pour accroître la résilience des populations rurales pauvres par une gestion participative et durable des ressources naturelles. Les acquis générés par le projet et leur appropriation par les bénéficiaires ont révélé la pertinence de mettre à l'échelle une telle approche dans un contexte de fragilité qui perdure. Avec le durcissement rapide des conséquences du changement climatique au niveau mondial, le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets du changement climatique.

Le projet se justifie davantage au regard de son alignement sur les axes stratégiques du COSOP¹ 2019-2024 qui visent le renforcement de la résilience des populations rurales vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques et à l'amélioration de la performance des principales filières agricoles qui créent des emplois et de la richesse pour les populations rurales. En ayant la résilience comme dimension transversale, le projet entend promouvoir des solutions durables permettant de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de créer les conditions favorables pour la valorisation et la mise en marché dans les filières-cibles.

Par ailleurs, le RESI-2P constitue un instrument de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sectorielles notamment le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023–2025), la Politique nationale de Sécurité alimentaire et nutritionnelle et la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorales.

III. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

3.1. Description technique du projet

Le projet vise à renforcer la résilience des petits exploitants pauvres, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées internes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus. Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du projet sont :

- 70% des personnes ont augmenté d'au moins 20% la valeur de l'indice de résilience² ;
- 60% des producteurs ont augmenté leur revenu d'au moins 30% ;

¹ Le COSOP est le document de la stratégie de coopération du FIDA.

² Mesuré avec l'outil FIDA: Resilience Design and Monitoring Tool (RDMT).

- 25 % de personnes présentent une amélioration de l'autonomisation ;
- 70 % des personnes bénéficiaires ont adopté les pratiques et technologies durables et résilientes face au climat ;
- 40 % des OP bénéficiaires déclarent une augmentation des volumes commercialisés d'au moins 20% ;
- 40% des produits transformés dans les filières-cibles sont commercialisés.

3.2. Composantes du projet

Le projet est structuré en trois composantes : (i) composante A : « Renforcement de la résilience des systèmes de production », (ii) composante B : « Valorisation et compétitivité des filières » et (iii) composante C : coordination, gestion, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Composante A : Renforcement de la résilience des systèmes de production

Cette composante a pour objectif d'améliorer la résilience des systèmes de production et la situation alimentaire et nutritionnelle des petits producteurs dans les filières-cibles. Elle sera mise en œuvre à travers trois (03) sous composantes : (A1) Aménagements résilients et innovants ; (A2) Intensification et diversification de la production ; (A3) Renforcement des acteurs et éducation environnementale

Sous-composante A1. Aménagements résilients et innovants

Cette sous-composante vise à renforcer et à accroître les superficies de terres sécurisées à mettre en valeur par l'amélioration de la disponibilité en qualité et en quantité de l'eau à usage agricole. Au terme du projet, 30 802 ha de terres seront aménagés et soumis à une gestion résiliente au climat. Pour y parvenir, les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) élaboration et mise en œuvre de plans directeurs de résilience ; (ii) aménagement de bas-fonds et périmètres maraichers ; (iii) réhabilitation de bas-fonds et périmètres maraichers (iv) sécurisation foncière et (v) réalisation des CES/DRS.

Pour la mise en œuvre des activités de cette sous-composante, le projet établira des protocoles/conventions de partenariat basés sur les résultats avec des institutions incluant les Directions générales et régionales des services techniques en charge du foncier et des aménagements, les communes de la zone d'intervention du projet et des prestataires de service. La mise en valeur des aménagements sera rigoureusement encadrée par un système de gouvernance matérialisé par la mise en place des comités de gestion élus et formés. Ces derniers seront constitués depuis l'étape d'ingénierie sociale et seront partie prenante du suivi du processus d'aménagement.

Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production

Cette sous composante a pour objectif d'accroître le rendement et de répondre à la demande du marché et des consommateurs, à travers le développement et l'adoption des techniques de production résilientes. A cet effet, les activités principales suivantes seront réalisées : (i)

développement et adoption des techniques et pratiques de productions résilientes (ii) promotion de l'agriculture numérique inclusive et (iii) diversification de la production et amélioration de la nutrition.

Les activités de cette sous-composante suivent l'approche territoriale du projet avec une différenciation par région et une attention particulière au potentiel et aux besoins des communes, aux réalisations précédentes du projet Neer-Tamba et des autres acteurs, pour mettre à l'échelle les expériences réussies et harmoniser les actions avec les axes et priorités des plans locaux de développement tant au niveau régional que communal. Les activités de la sous-composante seront partie intégrante des plans de consolidation et de résilience (Nord) et des plans directeurs de résilience (Centre-Ouest) définis pour la mise en œuvre du projet.

Sous-composante A3 : Renforcement des capacités des acteurs et éducation environnementale

Cette sous composante vise à renforcer les capacités des Organisations des producteurs (OP), des institutions et structures d'encadrement. La capacité organisationnelle et de gestion des acteurs à différents niveaux national, régional et communal, constituent un de facteurs de réussite des activités productives et économiques promues par le projet. Elle sera prise en compte dans les processus de planification inclusive. Le projet mettra l'accent sur les actions suivantes : (i) renforcement des faitières et cadre de concertation au niveau national ; (ii) renforcement des capacités organisationnelles des OP à la base ; (iii) renforcement des capacités organisationnelles des faitières régionales ; (iv) renforcement des capacités opérationnelles et d'assistance des Services techniques de l'Etat ; (v) appui au cadre de concertation régionale des acteurs de l'agroécologie ; (vi) Alphabétisation fonctionnelle ; (vii) formation des OP à l'approche GALS et (viii) éducation environnementale, gestion des ressources naturelles et agroécologie.

Composante B : Valorisation et compétitivité des filières

L'objectif de cette composante est de créer de la valeur ajoutée tout au long des chaînes de valeur et d'augmenter la compétitivité des filières ciblées de manière durable à travers l'augmentation de la capacité d'investissement, la promotion de l'esprit d'entreprise et l'amélioration de l'accès au financement et aux marchés. Elle est structurée autour de trois sous-composantes que sont : (i) infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation ; (ii) commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement et (iii) appui à la gouvernance des filières.

Sous-composante B1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation

Cette sous composante vise l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits dans les filières promues à travers la mise en place d'infrastructures routières, de commercialisation, de transformation et de stockage.

Sous-composante B2 : Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement

Cette sous-composante vise à faciliter l'accès des petits producteurs à un marché sécurisé et rémunérateur par la promotion de l'entrepreneuriat et les partenariats productifs. Elle sera réalisée à travers l'appui à la commercialisation et à la transformation, la promotion d'initiative entrepreneuriales et la facilitation de l'accès au financement.

Sous-composante B3. Appui à la gouvernance des filières

L'objectif visé par cette sous-composante est d'assurer une meilleure gouvernance des filières-cibles du projet. Elle est mise en œuvre à travers deux actions que sont le renforcement de la gouvernance des filières au niveau national et le renforcement de la gouvernance au niveau régional.

Composante C : Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion de savoirs

Cette composante vise à coordonner les actions du projet en vue d'assurer sa mise en œuvre efficace. Elle couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation.

IV. COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Le coût total du RESI-2P s'élève à 116,19 millions de Dollars US, équivalent à 71,73 milliards de FCFA. Les coûts d'investissement et récurrents sont estimés respectivement à 105,13 millions et 11,06 millions Dollars US, représentant 90,5% et 9,5% du coût total.

Le RESI-2P sera cofinancé par le Fond international de développement agricole (FIDA), le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+), les Institutions financières locales, les bénéficiaires et le Gouvernement du Burkina Faso.

Répartition du coût du projet par source de financement

| Sources de financement | Montants (Milliers de US\$) | Montants (Milliers de FCFA) | Part en % |
|----------------------------------|--|--|------------------|
| ETAT | 13 455,19 | 8306833,00 | 11,58 |
| Bénéficiaires | 1 500,32 | 926250,00 | 1,29 |
| FIDA 12 | 50 155,21 | 30964323,07 | 43,17 |
| OFID | 25 000,01 | 15434254,20 | 21,52 |
| FIDA BRAM | 10 000,04 | 6173723,97 | 8,61 |
| FEM | 8 932,43 | 5514612,48 | 7,69 |
| ASAP+ | 7 000,00 | 4321588,39 | 6,02 |
| Institutions financières locales | 145,78 | 90 000,00 | 0,13 |
| Total | 116 188,97 | 71 731 585,11 | 100 |

\$ 1 USD = 617,37 F CFA (cours en vigueur lors de la formulation du projet)

V. CARACTERISTIQUES DES PRETS

Le Fonds accorde deux prêts à l'Etat. Un prêt A de 46 150 000 EUR, à des conditions particulièrement favorables et un prêt B d'un montant de 9 200 000 EUR à des conditions ordinaires.

Prêt A

| | |
|--|---|
| Montant | 46 150 000 EUR |
| Maturité | 40 ans |
| Différé | 10 ans |
| Commission de service | 0,75% l'an sur le montant décaissé |
| Modalités d'amortissement du principal | 2% l'an pour les 11 à 20 premières années, et 4% pour les 21 à 40 ans |
| Périodicité de remboursement | Semestriel |

Prêt B

| | |
|----------------|---------------|
| Montant | 9 200 000 EUR |
| Maturité | 32 ans |
| Différé | 7 ans |
| Taux d'intérêt | variable |

VI. LES INDICATEURS DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERES

Il ressort de l'Analyse Coût Bénéfice (ACB) que le RESI-2P, avec son coût total de US\$116,19 millions, permet de générer une valeur additionnelle nette financière (FVAN) de US\$ 49,72 millions (30,7 milliards FCFA), et enregistre un taux de rentabilité interne (TRI) de 11,5%, un ratio bénéfice cout de 1,54, et une durée de récupération du capital de sept (07) années. Un projet est jugé viable financièrement quand la VAN est positive, le TRI est supérieur au cout d'opportunité du capital (6,3%) et que le ratio bénéfice cout (RBC) excède une unité. D'un point de vue macro-économique (niveau Société), le Projet enregistre une VAN de US \$ 164,86 millions (304,79 milliards FCFA), un TRE (taux de rentabilité économique) de 22,2%, et une récupération de l'investissement au bout des quatre (04) premières années.

VII. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

La promotion des technologies, techniques et pratiques agrosylvopastorales sensibles au climat par le RESI-2P, telles que l'utilisation de variétés améliorées, la récupération des terres dégradées et la gestion efficace de l'eau dans les périmètres maraichers et rizières et dans les jardins nutritifs, contribuera à renforcer la résilience des bénéficiaires face aux nouvelles formes de vulnérabilité.

Le RESI-2P encouragera d'autres activités bénéfiques pour l'environnement, telles que l'utilisation de pompes solaires et des engrais organiques dans les jardins maraichers et nutritifs. Aussi, la mise en œuvre dudit projet engendrera des impacts environnementaux et sociaux comme : (i) le développement des capacités entrepreneuriales des femmes et des jeunes, (ii) la

création d'emplois pour les jeunes et les femmes, (iii) le développement des infrastructures des services de soutien à la production (agropastorale et halieutique), (iv) l'amélioration des conditions d'existence par la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus, (v) l'émergence/dynamisation des acteurs par maillon dans les filières agro-sylvo-pastorales, (vi) l'accroissement de la production (agro-sylvo-pastorale) (vii) la redistribution/redéploiement des ressources à toutes les couches de la société et l'inclusion des groupes marginalisés (jeunes, femmes, PDI et PSH) et (viii) transformation des systèmes de représentation sociétaux des jeunes et des femmes.

Le projet contribuera également à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans sa zone d'intervention en visant un objectif de 500 000 tonnes d'émissions de GES évitées ou de carbone fixé.

CONCLUSION

La question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso reste toujours préoccupante. A cet effet, les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations rurales méritent d'être soutenues et encouragées.

Le projet est en cohérence avec la politique agricole du Gouvernement déclinée dans le PNDES 2 et le Plan d'action pour la stabilisation et le Développement (PA-SD) en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui met au centre des préoccupations nationales, la dynamisation du secteur de production agro-sylvo-pastoral et l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural.

Au regard des données ci-dessus et des dispositions convenues dans l'Accord de financement, le Projet est techniquement réalisable et économiquement viable.

**Le Ministre de l'Economie, des
Finances et de la Prospective**



Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Etat